

## Séance officielle du 25 mars 2019

Mesdames, Messieurs les académiciens, chers amis,

J'ai l'honneur de déclarer ouverte la séance officielle de l'Académie nationale de chirurgie dentaire.

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Gilles Pecout, recteur de l'Académie de Paris, qui nous accueille une fois encore ce soir dans ce lieu prestigieux chargé d'histoire.

Nous nous réjouissons de vous voir ce soir

Messieurs, je vous remercie de participer ce soir à nos travaux, mais avant de vous présenter et de vous écouter avec grand intérêt, il me faut remercier les personnalités qui nous font l'honneur d'être présentes ce soir :

- ✓ Monsieur Christian Gabay, Président de l'Académie nationale de pharmacie.
- ✓ Mesdames Agnes Artigues et Liliane Grangeot Keros Secrétaires perpétuelles de l'Académie nationale de Pharmacie.
- ✓ Monsieur Christian Wikelmann, Vice-Président du Conseil National de l'Ordre des chirurgiens-dentistes.
- ✓ Madame Brigitte Ehr Gott, présidente du Conseil départemental de Paris.
- ✓ Le professeur Louis Maman, doyen de l'UFR d'Odontologie Université René Descartes.
- ✓ Le Général Hubert Chauchart du Mottay, Président de la Fondation des gueules cassées.
- ✓ Le Général Jean pierre Vogel, président de la Fédération nationale des Chirurgiens-Dentistes de réserve.
- ✓ Madame Marie-Hélène Mouneyrat, Secrétaire nationale du Comité consultatif national d'Ethique.
- ✓ Monsieur Jean Claude Poirier, Directeur Général Délégué de la Cramif

Je tiens également à transmettre les excuses des personnes qui n'ont pu être parmi nous ce soir

- ✓ Monsieur le Professeur Charles Bérenholc.
- ✓ Monsieur René Hoin président de l'Académie vétérinaire de France.
  
- ✓ Monsieur le professeur Pierre Lafforgue
- ✓ Monsieur le professeur Roland Néjar
- ✓ Monsieur le professeur Jean Paul Louis
- ✓ Monsieur le professeur Philippe Pinay

Tous les quatre anciens Présidents de l'Académie nationale de chirurgie dentaire.

Cette liste serait incomplète, si je n'évoquais pas la présence auprès de moi du secrétaire perpétuel, du vice-président ainsi que les membres du bureau et du conseil d'administration de notre académie que je tiens à remercier.

Je tiens également à saluer particulièrement Daniel Nebot, qui, très vite, au cours de l'année 2018, m'a étroitement associé aux travaux de son année de présidence.

Mais revenons au thème de notre séance

### **« La personne en situation de handicap »**

La loi du 11 février 2005 reste dans nos esprits car c'est, tout à la fois, une loi pour l'égalité des chances, mais aussi une loi pour la participation et pour la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette loi apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes handicapées.

Le conseil national de l'ordre a publié en 2018 un rapport sur l'accès aux soins bucco-dentaires.

Leurs chiffres ne peuvent que nous interpeller.

Une personne sur cinq n'accède pas ou plus aux soins dentaires avec une répartition qui doit nous faire réfléchir : 1/3 de personnes dépendantes, 1/3 de personnes en situation de handicap, 1/3 de personnes en situation de précarité

Aujourd'hui en 2019, où en sommes-nous sur certaines problématiques comme l'accès aux soins, la maltraitance et l'espérance de vie ?

Notre société est-elle suffisamment inclusive ?

Qu'en est-il du partenariat indispensable avec les établissements médico-sociaux ?

Que de questions ?

Messieurs je compte sur vous pour nous éclairer et peut être nous donner des solutions.

Mais avant, je laisse la parole au secrétaire perpétuel Michel Jourde, qui va remettre leur épitoge aux nouveaux membres titulaires.

Au nom de notre institution, je les félicite dès à présent pour leur titularisation.